

Christophe & Jenny TREMBLAIS
Le bout de la rivière
32600 L'Isle-Jourdain

L'Isle-Jourdain, le 23 février 2022

A Monsieur le Commissaire Enquêteur

envoyé par courriel via pref-rn124@gers.gouv.fr

Objet : Enquête publique
Copie : MAIF Assurance

Monsieur,

La mise en 2x2 voies de la RN124, la création d'un double échangeur 'du choulon' et l'urbanisation des communes de Marestaing, Cazaux-Savès entre autres, nous conduisent à penser que le chemin communal cvo n.2 de « Marestaing » va être de plus en plus fréquenté, et utilisé comme raccourci pour rejoindre cette voie rapide.

Il nous semble important de vous faire part de notre expérience en tant que riverain.

Ce chemin est:

- étroit, à plusieurs endroits la largeur de la chaussée est d'environ 3,20m quand les véhicules actuels font en moyenne 2m de large (avec rétroviseurs) !
- très fréquenté par de nombreux cyclistes, randonneurs de plus en plus nombreux de part l'accroissement de la population
- avec des accotements endommagés, malgré un entretien régulier des services municipaux
- régulièrement inondé

La stagnation de l'eau de pluie sur les accotements, la masse des véhicules et l'obligation maintenant permanente d'aller dans le bas-côté entraînent une accélération inexorable de cette détérioration.

Nous avons déjà eu à déplorer plusieurs incidents sérieux: bris de rétroviseur, endommagement de parallélisme, échappé une fois à la mort lors d'une ballade en vélo avec notre fils. Nous avons alerté plusieurs fois la mairie de cette situation.

De plus le 'cédez le passage' entre le chemin de Marestaing et la RN224 est aussi difficile à négocier durant les heures de forte fréquentation de part la visibilité (légère cuvette côté passage à niveau, soleil du matin), la vitesse des véhicules sur la R224 vs démarrage en cote.

C'est pourquoi nous tenons à vous faire part de cette situation et d'une proposition simple et peu chère pour réduire ce risque :

- Une suppression de cette voie dans toutes les applications mobiles 'Google Map, Waze,' Ainsi seuls les habitants ou les personnes mentionnant une adresse sur ce tronçon y seront dirigés. Ces applications doivent recommander l'itinéraire via les D257 & D634, rénovées et bien plus larges, voire à 2 sens de circulation !
- Mettre en place une signalisation adaptée pour favoriser l'emprunt de cet itinéraire (D257 & D634) et déclaré le chemin de Marestaing en sens interdit sauf pour les convois agricoles et riverains.

De même il serait important de s'assurer que seuls des véhicules de services, secours puissent emprunter l'accès a priori créé depuis le rond-point du choulon 'VLT en Marquet' et garantir que cette voie ne soit utilisée comme raccourci.

Ensuite même si cela nous semble bien moins essentiel, il pourrait être souhaitable de planter des arbres de grande hauteur le long de la RN124 pour masquer la vue du trafic depuis le lieu-dit Bout de la rivière. Cela permettra aussi de créer des refuges pour les animaux étant proche de la zone Natura 2000, et accessoirement réduire la propagation des nuisances sonores quand le vent souffle.

Nous comptons sur vous pour utiliser notre expérience pour la mise en place de mesures afin de garantir la sécurité de familles, contribuables du lieu-dit 'Le bout de la rivière' et des cyclistes, randonneurs nombreux empruntant le chemin de Marestaing, tout en assurant l'utilisation maximale des infrastructures existantes et bien mieux adaptées (D257 & D634 & ront pont de Pont Peyrin)

D'avance merci.

Restant à votre disposition si nécessaire, veuillez agréer, Monsieur à l'expression de nos sincères salutations.

Jenny & Christophe Tremblais

p.j : annexe photographique (4 pages)